



12 mars 2020

### Information COVID-19

Compte tenu de la propagation du coronavirus (COVID-19) et de la déclaration par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) d'une urgence de santé publique, Cigogne Management SA a pris toutes les dispositions nécessaires pour protéger ses collaborateurs, investisseurs et partenaires commerciaux et pour assurer la pleine continuité des activités. La Direction de Cigogne Management a ainsi décidé, en lien avec la Direction des Risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, d'activer son Plan d'Urgence et de Poursuite de l'Activité (PUPA) afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des services.

Cigogne Management a par ailleurs annulé et interdit tous les déplacements professionnels à l'étranger et a ainsi demandé à l'ensemble des collaborateurs de privilégier les modes de réunion à distance (conférence téléphonique, visioconférence). La Direction a également décidé de permettre aux employés qui se désigneraient comme personnes « fragiles » de rester hors site tout en ayant recours au télétravail. La société encourage également ses collaborateurs à ne pas se déplacer à titre privé vers une zone à risque listée sur les sites des pouvoirs publics. Les salariés de retour d'une de ces zones à risque ont l'obligation de se signaler à la Direction afin que toutes les mesures nécessaires soient prises à leur retour dans l'intérêt de tous.

Le Plan d'Urgence et de Poursuite de l'Activité (PUPA) de Cigogne Management est en place au niveau actuellement requis, mais dans le cas où la situation épidémique évoluerait, des mesures complémentaires sont d'ores et déjà prévues.

Vos contacts habituels sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Cigogne Management S.A.**